



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 80603

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le plan autisme 2008-2012. Le Comité consultatif national de l'éthique (CCNE) estime entre 300 000 et 600 000 le nombre de Français atteint d'autisme ou de syndromes apparentés. Il apparaît nécessaire de dépister dès le plus jeune âge cette maladie. Un autre sondage met en exergue les carences du dépistage. En effet, un enfant sur 156 souffre d'autisme alors que les médecins pensent qu'il n'y a qu'un cas sur 15 000. Cette différence entre l'évaluation médicale et la réalité est à relever. Aussi, elle souhaiterait savoir ce que le plan autisme 2008-2012 permet pour un meilleur dépistage de la maladie.

Texte de la réponse

En janvier 2010, la Haute Autorité de santé (HAS) a publié une synthèse actualisée et consensuelle des connaissances en matière d'autisme et troubles envahissants du développement (TED), intitulée « Autisme et autres troubles envahissants du développement - État des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale ». Ce document élaboré et validé par la communauté scientifique, les professionnels et les représentants d'associations d'enfants et adultes avec TED ou autisme, précise la prévalence de ces troubles et les possibilités de détection précoce. La prévalence de l'autisme s'élève à 20 enfants pour 10 000 et celle des TED chez les moins de 20 ans à un cas sur 150. La détection précoce pour la HAS, ne repose pas sur un vrai dépistage faute de test validé, mais sur un repérage précoce suivi d'une orientation en consultation spécialisée. Un questionnaire « Check-list for Autism in Toddlers » (CHAT) peut être utilisé pour le repérage individuel lors de l'examen de routine d'un enfant par un médecin. Avec le résultat de l'enfant à l'évaluation par le CHAT, l'enfant est orienté en consultation spécialisée, car le diagnostic est fondé sur un entretien clinique avec les parents et une observation clinique directe de l'enfant. Pour faciliter le repérage, certains signes d'appel ont été ajoutés à la nouvelle version du carnet de santé publiée en 2006, dès les examens systématiques du quatrième et du neuvième mois de l'enfant. Le corpus commun de connaissances sur l'autisme et les TED publié par la HAS a été largement diffusé au premier semestre 2010, notamment par le biais des organisations de professionnels. Ce document en libre accès sur le site Internet de la HAS et du ministère chargé de la santé : <http://www.santé.gouv.fr/1autisme-et-les-troubles-envahissants-du-developpement.html>, fait en outre l'objet d'une formation de formateurs en 2010-2011 confiée à l'École des hautes études en santé publique (EHESP), comme le prévoit le plan autisme 2008-2010. Ce plan renforce par ailleurs l'offre de service, confortant les centres Ressources autisme dans leur rôle de référence pour le diagnostic de l'autisme et des TED.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80603

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6292

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1074